



Obligation parentale d'enfant majeur oisif

Par **andronica**, le **03/02/2009** à **13:36**

Bonjour

ma fille agée de 19 ans a voulu vivre chez son père, il y a 6 mois mais cela c'est mal passé: elle a arrêté ses études (terminale S) de son propre chef, ne trouve aucun travail (aucune expérience, aucun diplôme) et son père ne veut plus la garder

aussi, l'ambiance est tellement lourde qu'elle ne tient plus et veut partir

Ne voulant pas qu'elle se retrouve à la rue et qu'elle se désocialise complètement, j'ai accepté de la reprendre à la maison; je lui ai acheté une petite voiture et fais toutes les démarches pour trouver un job en urgence et voir pour faire une formation en alternance pour l'année prochaine je lui ai demandé en contre partie d'être "réglo" dans son attitude et je ne lui demande aucune contrepartie financière pour l'alimentation etc...

or ma fille trouve tout à fait normal que je la reprenne à la maison, que je lui avance l'argent pour la voiture, l'assurance et l'essence et veut bien travailler (pas trop quand même) et garder la totalité de ses revenus pour ses sorties!! en sachant que des petits boulots de courtes durées lui suffisent!

elle ne semble pas prête à refaire des études

Ma question est: on dit que les parents ont l'obligation de subvenir aux besoins de leurs enfants quand ils sont étudiants ou quand ils ne peuvent pas subvenir à leur besoin. Mais si elle n'a que des emplois précaires et non continus je dois l'entretenir *vita ete eternam*?????

Merci de me répondre

Par **Marion2**, le **03/02/2009** à **14:30**

Bonjour,

Vous avez une obligation alimentaire vis à vis de votre fille, mais son père a également cette obligation alimentaire.

Par **andronica**, le **03/02/2009** à **16:16**

merci de votre réponse mais le problème est qu'il faut saisir le JAF par courrier avant d'obtenir une date de RDV (environ 3 à 4 mois après) aussi entre temps la situation de ma fille aura peut être changée et habitant à 800 km de mon ex époux il est obligé de venir au tribunal du lieu de résidence ce qui lui occasionne des frais et une absence au travail

Or j'ai déjà fais ces démarches il y a 3 ans pour demander une réévaluation de la pension alimentaire (j'ai obtenue 25 euros en plus!!) mais depuis mon ex ne me parle plus, mes enfants soutiennent leur père qui le pauvre gagne moins que moi et je vous passe tous les détails sur ce que je subi depuis comme reproches et humiliations

je n'ai pas le courage de recommencer cela et préfère ne plus avoir rien à lui demander merci quand même